

PROJET DE RÉSOLUTION NO _____

PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305 DANS LE BUT :

- D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGES H-2 (BIFAMILIALE) À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE HABITATION H-1160, ET PLUS PARTICULIÈREMENT AU 2560 DU BOULEVARD MERCURE.

LA ZONE D'HABITATION H-1160, À L'INTÉRIEUR DE LAQUELLE SE SITUE LE TERRAIN VISÉ, INCLUT DES TERRAINS SITUÉS DE PART ET D'AUTRE DU BOULEVARD MERCURE, APPROXIMATIVEMENT ENTRE LES RUES JULES ET SYLVIO.

ET RÉSOLU QUE LE PROJET DE RÉSOLUTION NO _____ EST ET SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL STATUE ET DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÉSOLUTION CE QUI SUIIT :

CONSIDÉRANT QU'une demande ayant pour objet d'autoriser une habitation bifamiliale au 2560 du boulevard Mercure, a été présentée à la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme (**règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville**) applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305** et qu'il a recommandé son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 23.05.76);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par _____, APPUYÉ par _____ et RÉSOLU d'accorder, en vertu du **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305 de la Ville de Drummondville**, une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition à ce contraire du **règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville** :

PROJET DE RÉSOLUTION NO _____

Page 2 de 2

- d'autoriser la classe d'usages H-2 (bifamiliale) à l'intérieur de la zone habitation H-1160, et plus particulièrement au 2560 du boulevard Mercure.

Me Mélanie Ouellet

Stéphanie Lacoste

GREFFIÈRE MAIRESSE